

Article 12

Les versions française et anglaise du texte de la présente convention font également foi.

Le texte qui précède est le texte authentique de la Convention sur les certificats de capacité de matelot qualifié, 1946, telle qu'elle a été modifiée par la Convention portant revision des articles finals, 1946.

Le texte original de la convention fut authentiqué le 30 août 1946 par les signatures de M. Henry M. Jackson, Président de la Conférence et de M. Edward J. Phelan, Directeur du Bureau international du Travail.

La convention n'était pas entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1947.

EN FOI DE QUOI j'ai authentiqué par ma signature, en application des dispositions de l'article 6 de la Convention portant revision des articles finals, 1946, ce trente et unième jour d'août 1948, deux exemplaires originaux du texte de la convention telle qu'elle a été modifiée.

EDWARD PHELAN  
Directeur général  
du Bureau international du Travail

Signed at Washington June 30, 1952

In force June 30, 1952

EAUX LIMITROPHES

Voie maritime du Saint-Laurent

Echange de Notes entre le Canada  
et les États-Unis et l'Amérique

Signées à Washington le 30 août 1946

En vigueur le 30 juin 1952

53 766 091

63175584

Prix: 75 cents

Available from the Queen's Printer, Ottawa, Canada  
En vente chez l'imprimeur de la Reine, Ottawa, Canada

1952-1